

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté portant nomination des membres du Conseil de santé

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 13 et 14 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et
de la santé,
arrête :

Article premier Sont nommées membres du Conseil de santé, pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, les personnes désignées ci-après :

- KURTH Laurent, conseiller d'État et chef du Département des finances et de la santé, en qualité de président
- AUBERT Pierre, Fresens
- BABEY Katia, La Chaux-de-Fonds
- BADER Gabriel, La Chaux-de-Fonds
- BOREL JAQUET Christian, Peseux
- CUCHE François, Cernier
- GUILLOD Olivier, Neuchâtel
- GUINCHARD Blaise, Neuchâtel
- GUSMINI Walter, La Chaux-de-Fonds
- HAUSSENER Christelle, Neuchâtel
- JEANNERET Jean-Daniel, La Chaux-de-Fonds
- KAEMPF Christophe, Soleure
- LOUP Anne-Françoise, Neuchâtel
- MOJON Philippe, Neuchâtel
- NEUHAUS Brigitte, Neuchâtel
- PEREZ Miguel, Le Locle
- PLANAS Pedro, Marin
- RICHTER Raymonde, Neuchâtel
- RISSE René, Corcelles
- SIMON-VERMOT Benoît, Couvet.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 22 janvier 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND